

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 24 AVRIL 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

25/015/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DES ÉQUIPEMENTS SOCIAUX - Soutien aux équipements sociaux 2025 - 2^{ème} répartition des subventions sur les financements inscrits dans la Convention Cadre des Centres Sociaux 2025.

25-42022-DLSVAEC

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Par la délibération n°24/0038/VDV du 16 février 2024, le Conseil Municipal a décidé la mise en œuvre de la Convention Cadre des Centres Sociaux, ainsi que l'Avenant 1 qui la décline de façon opérationnelle à Marseille sur la période 2024-2027. Elle s'inscrit dans une démarche multi partenariale portée et coanimée par la Caisse des d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (CAF13) et l'État incluant le Conseil Départemental, les intercommunalités du Département, douze communes du Département dont Marseille, la Mutuelle Sociale Agricole Provence Azur et la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au travail Sud-Est ainsi que les fédérations d'éducation populaire parties prenantes du cadre partenarial, qui visent à conforter un soutien financier en faveur des Centres Sociaux du Département.

L'objet du présent rapport est d'autoriser, en faveur de neuf (9) Centres Sociaux, dont un (1) dans notre secteur, le versement de subventions portant sur les missions d'Animation Globale et de Coordination (AGC), des Activités Collectives Familles (ACF) selon les situations suivantes :

Changement de gestionnaire : Léo Lagrange Méditerranée devient Léo Lagrange Animation.

Le Conseil Municipal du 12 décembre 2024 a décidé par délibération n°24/0601/VDV d'octroyer un premier versement de subventions à tous les équipements sociaux récipiendaires d'un agrément Caisse des d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (CAF).

Au même moment, le cadre juridique de l'association Léo Lagrange Méditerranée a évolué au 1^{er} janvier 2025 pour devenir association Léo Lagrange Animation. Cette démarche en lien avec le déploiement du projet stratégique de la Fédération Léo Lagrange, vise à renforcer son expertise, mutualiser les compétences de son réseau et dédier 100% de ses ressources aux métiers de l'Animation. Ainsi, l'association Léo Lagrange Animation a repris l'ensemble des activités « Animation » précédemment assurées par Léo Lagrange Méditerranée.

Création des missions Jeunesse et Familles.

La Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (CAF13) a décidé d'agréeer le projet suivant :

- l'association Synergie Family pour le Centre Social Rouguière / Libérateurs / Comtes : Animations Collectives Familles (ACF) ;

Par ce fait, la Ville de Marseille a décidé de contribuer au cofinancement total du projet validé par cette dernière.

A présent, il est décidé d'octroyer la subvention suivante au Centre social de notre secteur :

Gestionnaire	Centre Social	Adresse	Tiers	Total 2 ^{ème} répartition 2025 en Euros
Synergie Family	Rouguière / Libérateurs / Comtes	80, boulevard des Libérateurs 13011 Marseille	22480	16 437

Cette contribution est prévue par la Convention Cadre des Centres Sociaux 2024-2027 et inscrite au Budget Municipal 2025. Les modalités de versement de cette subvention est précisée dans la Convention d'objectif et financière.

Pour ce présent rapport, le montant total de la dépense s'élève à 657 874 Euros (six cent cinquante-sept mille huit cent soixante-quatorze Euros), dont 16 437 Euros (seize mille quatre cent trente sept Euros) pour le centre social de notre secteur, afin d'assurer les dépenses nécessaires au fonctionnement de cette structure, dans l'avenant de la convention ci-annexé.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°24/0038/VDV DU 16 FÉVRIER 2024
VU LA DELIBERATION N°24/0601/VDV DU 12 DÉCEMBRE 2024
VU LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 18 DECEMBRE 2024 DE LEO LAGRANGE ANIMATION
VU LES STATUTS DE LEO LAGRANGE ANIMATION
VU LES NOTIFICATIONS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
PORTANT SUR LES MISSIONS REFERENT JEUNESSE ET ANIMATIONS**

**COLLECTIVES FAMILLES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

- ARTICLE 1** Est autorisé le versement de subventions 2025 pour l'équipement social de notre secteur suivant :
- 16 437 Euros (seize mille quatre cent trente-sept Euros) au bénéfice de l'association Synergie Family pour le Centre Social Rouguière / Libérateurs / Comtes : Animations Collectives Familles (ACF) ;
- ARTICLE 2** Est approuvé l'avenant à la convention ci-annexé, conclu avec l'association listée ci-dessus.
- Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer l'avenant à la convention annexé.
- ARTICLE 3** La dépense, soit 657 874 Euros (six cent cinquante-sept mille huit cent soixante-quatorze Euros), dont 16 437 Euros (seize mille quatre cent trente sept Euros) pour le centre social de notre secteur, sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2025, Article 65748 - Sous chapitre 428 – service 03032 - action 13900910.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**